

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FEVRIER 2006

**Etaient présents :** Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – PAQUET – AUBIN – FORIN – MEGIE – VINCENT – BECEL – MENTRE – MAHEUT - CHESNAIS – CASNA – DREGE - GENAIN

**Absents :** Mme CONSTENSOUX

Madame MAHEUT a été élue secrétaire

Monsieur VAUCLIN ouvre la séance en présentant les procurations :

- Mr ROBERT pouvoir à Mr DURAND,
- Mr de ROUVRAY pouvoir à Mr AUBIN,
- Mr DUVAL pouvoir à Mr DREGE,
- Mr de la BRETECHE pouvoir à Mr VAUCLIN

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **N° 762 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL : Rapporteur Mr DURAND**

Dans le cadre de l'informatisation des classes maternelles et primaires de l'Ecole de VILLERS SUR MER, nous pouvons solliciter le Conseil Général pour une participation financière.

A ce jour, le programme prévoit l'acquisition de 15 ordinateurs et matériels associés, ainsi que des évolutions de PC et les liaisons haut débit associées.

Le montant estimatif de ces acquisitions est fixé à 14.500 € TTC financé par fonds propres.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite le Conseil Général pour obtenir une participation financière dans le cadre de son programme d'aide et ce selon le plan de financement ci-dessus indiqué.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°763 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : Rapporteur Mme VINCENT**

Le Programme Local de l'Habitat a été arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, Coeur Côte Fleurie dans sa séance du 19 Novembre 2005.

Ce PLH se doit d'être adopté par les Communes membres.

Ce dossier a fait l'objet d'études, de commissions et de réunions à la Communauté de Communes.

Ce projet de PLH tenant compte des éventuelles modifications ou compléments apportés par les Communes fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire puis sera transmis au Préfet pour d'éventuelles observations.

A la suite de notre délibération, le Conseil Communautaire se réunira pour délibérer sur les observations éventuelles du Préfet et adoptera définitivement le PLH.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte ce projet présenté par Mme VINCENT et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°764 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL : Rapporteur Mr PAQUET**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'entrée de ville, côté Est, il convient de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour la réalisation de la voirie, des bordures et des caniveaux.

Les travaux relevant du Département seront réalisés courant 2<sup>ème</sup> semestre 2007 – début 2008. Ils comprendront la réalisation de la voirie, des aménagements annexes ainsi que les ronds-points.

Le maître d'œuvre de cette opération est la DDE de Trouville-Deauville et du Canton.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité sollicite une subvention pour cette réalisation et la pose des bordures de trottoirs et caniveaux (entrée de Ville côté Est) et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°765 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL : Rapporteur Mr PAQUET**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'entrée de ville, côté Ouest, il convient de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour la réalisation de la voirie, des bordures et des caniveaux.

Les travaux relevant du Département seront réalisés courant 2<sup>ème</sup> semestre 2007 – début 2008. Ils comprendront la réalisation de la voirie, des aménagements annexes ainsi que les ronds-points.

Le maître d'œuvre de cette opération est la DDE de Trouville-Deauville et du Canton.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité sollicite une subvention pour cette réalisation et la pose des bordures de trottoirs et caniveaux (entrée de Ville côté Ouest) et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

#### **N°766 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A L'EPIC : Rapporteur Mr MEGIE**

Dans le cadre du remplacement de Madame TANNER, Directrice du Casino de Villers sur Mer, il convient de procéder à son remplacement au sein de l'EPIC et ce pour la représentation du Casino de Villers sur Mer.

Le groupe TRANCHANT propose la nomination de Christelle LECOMTE épouse SIMON comme membre titulaire, Monsieur Benjamin TRANCHANT demeurant suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité désigne Mme Christelle LECOMTE épouse SIMON comme membre titulaire au sein de l'EPIC pour représenter le Casino de Villers sur Mer et Monsieur Benjamin TRANCHANT comme membre suppléant et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

#### **N°767 : CONVENTION PVR : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Dans le cadre de la réalisation de 2 habitations, Chemin du Bois, il convient de réaliser une convention pour participation voirie et réseaux.

Les parcelles concernées sont :

- section B n°310 d'une superficie de 16502 m<sup>2</sup>, Monsieur Guillaume BESNIER
- section B n°308 et 309 d'une superficie de 5245 m<sup>2</sup>, Monsieur Jack BARBE

Le montant des travaux en PVR s'élève à environ 20.000 € TTC dont 16.168,95 € TTC pour EDF.

La participation se répartie au prorata de la superficie à savoir :

- section B n°310 75.88 % de la dépense
- section B n°308 et 309 : 24.12 % de la dépense

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

## **N°768 : CONVENTION ADMR : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Dans le cadre du réaménagement des bureaux de la mairie annexe, une réallocation des bureaux a été réalisée.

Ainsi pour l'ADMR, les deux bureaux du rez-de-chaussée, rue Boulard sont mis à disposition de cette Association gracieusement, le ménage étant assuré par les services municipaux compte tenu de l'imbrication de ces bureaux dans le local plus vaste où se trouve la Police Municipale et les régisseurs du Marché et Cantine.

Une contribution financière est versée annuellement à cette structure.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et autorise Monsieur el Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 22 Heures.